



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09001

Numéro SIREN : 801 931 361

Nom ou dénomination : STRATA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2015 sous le numéro de dépôt 46118



1504616901

DATE DEPOT :	2015-05-22
NUMERO DE DEPOT :	2015R046118
N° GESTION :	2014B09001
N° SIREN :	801931361
DENOMINATION :	STRATA HOLDING
ADRESSE :	89 rue Lemercier 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2015/05/15
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE GERANT

14 B 08001

STRATA HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital social de 2.000 euros

Siège social : 89 rue Lemercier, 75017 Paris

801 931 361 RCS Paris

A C 15/25/15
OR

Greffier
de la Société

15/05/2015
1118

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 15 MAI 2015**

Le 15 mai 2015, les associés de la société à responsabilité limitée Strata Holding (ci-après dénommée la « Société »), au capital social de 2.000 euros, divisé en 20 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Baptiste Pracca
propriétaire de quinze parts sociales, en pleine propriété
numérotées de 1 à 15 inclus, ci15 parts
 - Monsieur Jocelyn Pracca
propriétaire de cinq parts sociales en pleine propriété
numérotées de 16 à 20 inclus, ci5 parts
- TOTAL DES PARTS SOCIALES20 parts**
SUR LES VINGT PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Monsieur Jocelyn Pracca préside la réunion en sa qualité de gérant associé.

Puis, le gérant constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et, qu'en conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Il rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la convocation à l'assemblée générale,
- Constatation de la démission du gérant en exercice, Monsieur Jocelyn Pracca, de ses fonctions de gérant de la Société,
- Nomination d'un nouveau gérant, détermination de ses pouvoirs et de son éventuelle rémunération,
- Pouvoir à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Il dépose devant l'assemblée générale et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la Société mis à jour le 14 janvier 2015 ;
- le rapport de la gérance ;
- un exemplaire original de la lettre de démission du gérant, Monsieur Jocelyn Pracca ; et,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée générale.

JP

JAP

Il précise que, compte tenu de l'urgence, le délai de convocation d'au moins quinze jours prévu à l'article 16 des statuts de la Société n'a pas pu être respecté, et que les associés de la Société ont expressément renoncé à se prévaloir de ce délai.

Enfin, le gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés acceptent d'avoir été convoqués sans respect du délai d'au moins quinze jours prévu à l'article 16 des statuts de la Société en vigueur depuis le 14 janvier 2015, et renoncent expressément à se prévaloir de toute nullité ou irrégularité qui pourraient, le cas échéant, naître des conditions de leur convocation à la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale des associés, connaissance prise du rapport de la gérance, prend acte de la démission de Monsieur Jocelyn Pracca de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés, décide de nommer en qualité de gérant, à effet de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Jean-Baptiste Pracca
né le 18 juillet 1978 à Saint-Étienne (42000)
de nationalité française
demeurant : 18 boulevard du Temple, 75011 Paris

Monsieur Jean-Baptiste Pracca aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société.

Aucune rémunération ne sera allouée à Monsieur Jean-Baptiste Pracca au titre de son mandat social. Toutefois, il aura droit au remboursement des frais de représentation, de déplacement qu'il aura engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Jean-Baptiste Pracca déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux associés, le gérant sortant et le nouveau gérant de la Société en guise d'acceptation de ses fonctions.

Associé

Monsieur Jocelyn Pracca

Le gérant sortant

Monsieur Jocelyn Pracca

Associé

Monsieur Jean-Baptiste Pracca

*Bon pour acceptation de
mes fonctions de gérant de
la Société à compter de
ce jour*

Le nouveau gérant

Monsieur Jean-Baptiste Pracca¹

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante : « Bon pour acceptation de mes fonctions de gérant de la Société à compter de ce jour ».